



## où s'informer

Visitez le **Pôle Eco-construction/ rénovation énergétique** accompagné par un spécialiste,

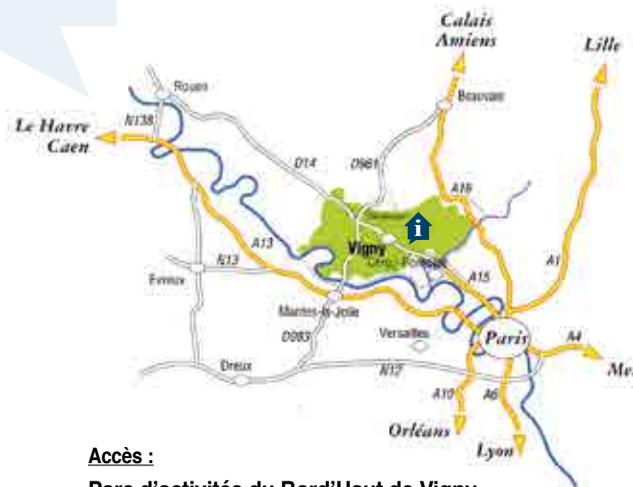
- > vous apprendrez à mieux connaître les matériaux à privilégier dans votre rénovation,
- > vous visualiserez les procédés de mise en œuvre dans plusieurs modules de démonstration.

Le Parc et ses partenaires y organisent des réunions d'information destinées aux élus.

Le Parc met en outre à disposition de nombreuses informations et ressources sur son site Internet.  
[www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

**Le pôle Eco-Construction du Vexin** pour vous informer et vous accompagner dans votre projet de rénovation énergétique.

Fruit d'une initiative conjointe de l'association Vexin Insertion Emploi et du Parc naturel régional du Vexin français, il permet aux demandeurs d'emploi de se former aux techniques des métiers du bâtiment pour un retour plus rapide à l'emploi.



### Accès :

**Parc d'activités du Bord'Haut de Vigny**  
1 rue de Rouen , 95450 Vigny

D14, sortie 15, direction le Bord'Haut de Vigny

> Informations sur : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)  
pages développement économique

### Partenaires



Parc naturel régional du Vexin français  
Maison du Parc - 95450 Théméricourt  
Tél.: 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11  
E-mail : [contact@pnr-vexin-francais.fr](mailto:contact@pnr-vexin-francais.fr)  
Site internet : [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

## Collectivités

# Réussir la rénovation énergétique des bâtiments publics

Parc naturel régional du Vexin français

# ÉCO - rénovation

Confort d'usage

Economies

Innovation

Energies renouvelables

Eco-matériaux

Pour un développement économique responsable

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## Pourquoi rénover un bâtiment public ?

1. Limiter son impact environnemental
2. Diminuer la facture énergétique de sa commune
  - Etre moins dépendant des variations du coût de l'énergie (électricité, fioul, gaz)
  - Réaffecter les économies réalisées vers des projets importants portés par la commune
3. Améliorer le confort d'usage des bâtiments
  - Au bénéfice des publics fréquentant ces bâtiments
  - En supprimant l'humidité, les courants d'air
  - En évitant de surchauffer
4. Maintenir le patrimoine
5. Mener une démarche exemplaire



## Le « conseil en énergie partagé »

### pour une rénovation réussie



Bénéficiez d'un conseil indépendant et objectif pour

- Etablir le bilan énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, consommation d'eau et flotte de véhicules)
- Maîtriser les consommations énergétiques
- Effectuer des choix pertinents en matière de rénovation
- Etre aidé pour le recours aux énergies renouvelables

En mutualisant les compétences d'un conseiller en énergie, le CEP est un service adapté aux communes du Parc possédant peu de moyens techniques et financiers

## Les Aides financières



L'adhésion au CEP (1,5 €/hab/an) est subventionnée par le Parc à hauteur de 70% (plafonné à 4 200 €).

Elle entraîne une éligibilité pour d'autres aides du Parc :

- Diagnostics énergétiques, étude thermique : 70% du montant HT des dépenses plafonnées à 15 000 € HT.
- Amélioration énergétique des bâtiments publics : 70% du montant HT des dépenses plafonnées à 30 000 € HT.
- Installation de matériels visant à l'utilisation d'énergies renouvelables : 40% du montant HT des dépenses plafonnées à 30 000 € HT.

### Certificats d'économies d'énergie :

dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique, une commune peut solliciter ses fournisseurs pour que lui soient attribués des CEE.

### Conseil régional Ile-de-France, départements :

prise en compte possible dans le cadre d'un contrat rural ou régional, ou lors d'appels à projets

